



CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 28 OCTOBRE 2020

Présents: **BELTRAN Fabien, Bourgmestre, Président**
NORI Enrico, JUPRELLE Isabelle, MARCQ Sébastien, DEGLIN Joëlle,
Echevin(e)s
VENDY Etienne, Président du CPAS
DOMBARD André, MARCK Christophe, DEGEE Arthur, SOOLS Nicolas,
LAINERI Riccardo, JAMAGNE Marc, FELIX Jonathan, JAMART Hubert,
DENOOZ Anne-Lyse, ANDRE Brigitte, DUMONT Myriam, DEBOR Olivier,
GONZALEZ SANZ Ana, TRIBOLET Marie, Conseillers(ères)
FOURNY Bernard, Directeur général, Secrétaire

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h05.

Au nom des différents groupes politiques présents au Conseil communal, Monsieur le Président BELTRAN, Messieurs DEGEE, VENDY, MARCK et Madame ANDRE dressent le bilan de la carrière politique de Monsieur André DOMBARD.

SÉANCE PUBLIQUE

1- DÉMISSION EN QUALITÉ DE CONSEILLER COMMUNAL - MONSIEUR ANDRÉ DOMBARD

Monsieur le Président donne lecture du courriel 350863 du 8 octobre 2020 de Monsieur André DOMBARD par lequel il fait part de la démission de son mandat de Conseiller communal.

Le Conseil communal PREND ACTE, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 15, et CONSTATE qu'il convient de la remplacer par la première suppléante de la liste "ECOVA".

2- VÉRIFICATION ET VALIDATION DES POUVOIRS D'UNE CONSEILLÈRE COMMUNALE

Le Conseil communal,
Considérant les résultats des élections du 14 octobre 2018 ;
Considérant le courriel 350863 du 8 octobre 2020 par lequel Monsieur André DOMBARD a présenté sa démission en qualité de Conseiller communal ;
Vu sa délibération de ce jour prenant acte de cette démission et considérant qu'il convient de le remplacer par la première suppléante ;
Considérant le courrier 351057 par lequel Madame Anne JACOB, première suppléante, est invitée à siéger ;
Considérant que Madame Anne JACOB a déclaré par courriel 351603 se désister du mandat ;

Considérant le courrier 351198 par lequel Madame Anne CATOUL, deuxième suppléante, est invitée à siéger ;

Considérant que Madame Anne CATOUL a déclaré par courriel 351604 se désister du mandat ;

Considérant le courrier 351201 par lequel Madame Marie TRIBOLET, troisième suppléante, est invitée à siéger ;

Considérant que Madame Marie TRIBOLET a déclaré par courrier 351607 du 22 octobre 2020 accepter le mandat ;

Considérant la lecture, par le Secrétaire, du rapport du Collège communal du 26 octobre 2020 duquel il résulte que les pouvoirs de Madame Marie TRIBOLET, élue troisième suppléante sur la liste n° 15 "ECOVA" lors des élections communales du 14 octobre 2018 ont à nouveau été vérifiés ;

Considérant qu'à la date de ce jour la suppléante précitée :

- continue de remplir toutes les conditions d'éligibilité prévues aux articles L4121-1 et L4142-1 §1er du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- n'a pas été privée, à la date de ce jour, du droit d'éligibilité par condamnation ni exclue de l'électorat par application de l'article L4121-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- n'a pas été condamnée, au cours des douze dernières années, même avec sursis, du chef de l'une des infractions prévues aux articles 240, 241, 243 et 245 à 248 du Code pénal et commises dans l'exercice de fonctions communales ;
- ne tombe pas dans un des cas d'incompatibilité prévus aux articles L1125-1 et L1125-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant, dès lors, que rien ne s'oppose à la validation de ses pouvoirs ;

SONT VALIDES les pouvoirs de Madame Marie TRIBOLET, née à Liège le 10 octobre 1958 et domiciliée à TROOZ, rue de Beaufays n° 11/B.

3- PRESTATION DE SERMENT ET INSTALLATION D'UNE CONSEILLÈRE COMMUNALE

Monsieur le Président constate qu'il n'existe aucun cas d'incompatibilité visé aux articles L1125-1 & L1125-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, qu'il peut être procédé à la prestation de serment, et invite alors la 3ème suppléante dont les pouvoirs ont été validés à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge* ».

Madame Marie TRIBOLET prête serment et est alors déclarée installée dans ses fonctions.

4- TABLEAU DE PRÉSÉANCE DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Conseil communal,

Considérant que, conformément à l'article L1122-18 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le tableau de préséance doit être réglé par le règlement d'ordre intérieur ;

Considérant que celui-ci a été adopté par notre Assemblée en date du 21 janvier 2013 ;

Considérant par conséquent qu'il s'indique de dresser le tableau selon les articles 1er, 2 et 3 dudit règlement ;

Considérant que celui-ci a été adopté par notre Assemblée en date du 3 décembre 2018 ;

Considérant notre délibération de ce jour prenant acte de la démission de Monsieur André DOMBARD de son mandat de Conseiller communal ;

Considérant notre délibération de ce jour vérifiant et validant les pouvoirs de Conseillère

communale de Madame Marie TRIBOLET, troisième suppléante de la liste n° 15 "ECOVA", désignée en cette qualité lors des élections du 14 octobre 2018 ;

Vu la prestation de serment en qualité de Conseillère communale de ce jour de la personne précitée ;

ARRETE, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 15, comme suit le tableau de préséance des Conseillers communaux :

Ordre de préséance	NOMS et PRENOMS des Conseillers et Conseillères	Date d'entrée en fonction	Suffrages obtenus au scrutin du 14 octobre 2018
1	VENDY Etienne	02/01/2001	477
2	MARCK Christophe	04/12/2006	268
3	DEGEE Arthur	04/12/2006	123
4	BELTRAN Fabien	03/12/2012	1.202
5	NORI Enrico	03/12/2012	550
6	JUPRELLE Isabelle	21/04/2008	447
7	DEGLIN Joëlle	03/12/2012	286
8	SOOLS Nicolas	03/12/2012	247
9	LAINERI Riccardo	03/12/2012	169
10	JAMAGNE Marc	24/04/2017	127
11	MARCQ Sébastien	03/12/2018	377
12	FELIX Jonathan	03/12/2018	243
13	JAMART Hubert	03/12/2018	182
14	DENOOZ Anne-Lyse	03/12/2018	177
15	ANDRE Brigitte	03/12/2018	160
16	DUMONT Myriam	03/12/2018	129
17	DEBOR Olivier	03/12/2018	102
18	GONZALEZ SANZ Ana	28/09/2020	122
19	TRIBOLET Marie	28/10/2020	97

Monsieur le Président clôt la séance à 21h06.

Le Directeur général,

Par le Conseil,

Le Bourgmestre,

sceau

Bernard FOURNY

Fabien BELTRAN